

Niveau 5 Cadre européen des certifications

Certificateur : MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

JO/BO 19/02/2023 - [Arrêté du 13 février 2023](#) portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité "aménagements paysagers"

Public concerné	Apprenant sous statut :  ➤ Apprenti (de 16 à 29 ans)
Conditions et délai d'accès	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation.</li> <li>➤ Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes</li> <li>➤ Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage.</li> <li>➤ Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre.</li> </ul>
Prérequis et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avoir obtenu un baccalauréat professionnel en lien avec le secteur d'activité ou de série générale ou technologique.</li> <li>➤ Avoir un réel intérêt pour le végétal et la conception paysagère</li> <li>➤ Avoir une capacité de travail personnel et autonomie</li> <li>➤ Si le/la candidat(e) est titulaire d'un diplôme de niveau 5 ou supérieur, possibilité d'aménagement de parcours (<a href="#">Nous consulter</a>)</li> </ul>
Objectifs	<p>Cette formation diplômante permet de développer les compétences des étudiants dans les domaines de la communication, de l'expression et dans les domaines techniques dans le but de former de futurs chefs d'équipe capables de travailler des aménagements paysagers, de la conception à la réalisation. Pour cela, l'apprenant doit savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement.</li> <li>➤ Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement.</li> <li>➤ Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale.</li> <li>➤ Assurer la gestion économique des chantiers.</li> <li>➤ Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager en tenant compte des enjeux du développement durable.</li> <li>➤ Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagement paysager pour faire face à une situation professionnelle.</li> </ul>
Durée de la formation	<p><b>1400 heures de formation sur 2 ans</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 40 semaines au CFA de la MFR réparties sur les 2 années scolaires</li> <li>➤ 54 semaines en entreprise</li> </ul>
Contenus et compétences	<p><b>Domaine du tronc commun à tous les BTSa :</b> M1 : Inscription dans le monde d'aujourd'hui</p>

	<p>M2 : Construction du projet personnel et professionnel M3 : Communication</p> <p><b>Domaine professionnel spécifique à la spécialité : Aménagements paysagers :</b> M4 : Organisation du travail et encadrement d'équipes M5 : Gestion de la végétalisation des aménagements paysagers M6 : Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers M7 : Gestion technico-économique de chantiers M8 : Elaboration du projet d'aménagement paysager</p>
Types d'entreprises d'accueil	Entreprise privée du paysage - Service des espaces verts d'une collectivité - Communauté de communes – Bureau d'études...
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evaluations diagnostiques, formatives tout au long du cycle de formation et évaluations certificatives (Contrôles en Cours de Formation - 50% - et épreuve terminale – 50%).</li> <li>➤ Pas de validation par bloc de compétences</li> </ul>
Modalités pédagogiques	<p><b>La pédagogie de l'alternance en MFR</b> s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.</p> <p>Réponse à des demandes d'aménagement avec le territoire. Visites d'entreprise et de jardins. Conduite de projets d'aménagements paysagers.</p> <p><b>Moyens pédagogiques :</b> Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salle informatique équipée du logiciel de conception paysagère Nova 3D. Parc arboré de 6 hectares avec un espace labellisé « EcoJardin ».</p>
Poursuites d'études envisageables	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Licence professionnelle (niveau 6)</li> <li>➤ Certificat de Spécialisation (Maçonnerie paysagère, élagage...)</li> <li>➤ BP Métiers de la piscine</li> </ul>
Tarifs	<p>Il n'y a pas de frais de scolarité en statut apprentissage. Ils sont pris en charge par les OPCO (opérateurs de compétences).</p> <p>Restent à charge de l'apprenti(e) : le coût de la pension (interne ou demi pensionnaire), les frais de déplacement, les activités extra-scolaires (animation, voyage d'étude)</p>
Lieu	<p>MFR RENNES SAINT GREGOIRE 14, Les Rabinardières 35760 SAINT GREGOIRE</p> <p>Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap. (<a href="#">Nous consulter</a>).</p>
Responsable de l'action de formation	M. Swann KERLOU

Mise à jour 01/2025